



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

attestations d'accueil

Question écrite n° 21334

Texte de la question

M. Jean-Pierre Defontaine attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur la situation des communes rurales qui, pour la visite en France de certains étrangers, doivent fournir une attestation d'accueil (qui remplace l'attestation d'hébergement). L'achat de ces documents officiels se fait par commande de 10 à l'Imprimerie nationale. Les petites communes rurales sont tenues de faire une commande de 10 exemplaires (environ 29 euros) alors que leur besoin se borne à 1 ou 2 exemplaires. D'autre part, le stock des attestations d'hébergement, déjà payé, est devenu inutile. Il lui demande si l'on peut permettre aux petites communes l'achat de ces attestations à l'unité selon leurs besoins. - Question transmise à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Texte de la réponse

Contrairement à ce qu'avance l'honorable parlementaire, le stock des formulaires de certificats d'hébergement n'est pas devenu obsolète dans la mesure où le décret nécessaire pour permettre la mise en place du nouveau régime de l'attestation d'accueil n'est pas encore intervenu. Dans cette attente, les anciens formulaires demeurent provisoirement en vigueur. Le projet de décret en question est actuellement en cours d'examen par le Conseil d'État. S'agissant de la demande portant précisément sur la possibilité pour les petites communes rurales d'acquérir les formulaires d'attestation d'accueil à l'unité, au gré de leurs besoins, l'Imprimerie nationale, interrogée sur cette demande, a indiqué qu'un tel approvisionnement était possible. En pareil cas, le prix à l'unité serait supérieur à celui des exemplaires commandés par lot, en raison de la répercussion des frais fixes supportés sur les exemplaires commandés à l'unité. Il peut donc s'avérer plus intéressant de procéder à une commande de 10 formulaires ou plus, quitte à se regrouper avec d'autres communes pour la passation de la commande.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Defontaine](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21334

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5324

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8425